

de 1878 et de 1891. J'y ai vu l'histoire se répéter mot pour mot, heure par heure. Avec cette différence que le cabinet McKenzie, qui désapprouvait M. Letellier et qui n'avait pas été consulté, ne donna pas à M. Letellier le concours qui fut donné à M. Angers par M. Abbott — qui était en sympathie avec lui.

Supposons que M. Letellier se fût imaginé d'instituer, pendant la campagne, des commissions présidées par des juges à lui dévoués, et que le cabinet McKenzie se fût prêté à cette manœuvre.

En ces jours, les entrepreneurs souscrivaient aussi !

Nous fîmes une bataille désespérée.

Dès la première heure, M. [] avait juré de faire punir M. Letellier, et nous avions tous fait le même serment.

M. Angers avait ameuté l'opinion contre lui par l'admonestation de M. Joly, par le bill des impôts, par ses manières incisives, etc. Il se croyait tout de même invincible à Montmorency. Il y fut battu par M. Charles Langelier—qui était l'un de ses avisiers lors du renvoi d'office du cabinet Mercier. D'énormes ressources—plus de \$10,000—avaient été jetées dans le comté pour sauver M. Angers : et M. Langelier était alors un enfant.

Ceux qui aujourd'hui tentent de justifier le coup de force de M. Angers par le résultat des élections dernières, sont invités à dire si la même théorie n'est pas applicable au cas de M. Letellier. Sans doute, le cabinet Joly n'eut pas l'éclatant succès du cabinet de Boucherville. Il y fût parvenu, je n'hésite pas à l'écrire, s'il eût eu recours à la même série d'illégalités.

Tous les membres du cabinet Joly furent élus : plusieurs des anciens ministres, messieurs Angers, Garneau, Baker, restèrent sur le carreau.

La défaite de M. Angers causa dans le parti conservateur, du district de Québec surtout, un vif chagrin. Nous le considérions comme l'homme d'avenir et d'espoir de la Province. M. Chapleau était à cette époque plus ou moins sous le coup de l'affaire des Tanneries, et, presque aussi mal avec M. de Boucherville qu'il l'est encore.